

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : M. IPPOLITO Christophe

Modérateur : M. DELLMANN Yves

**COMMUNICATIONS :****AUTOLIB'**

Dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle de la métropole parisienne près de 60 collectivités adhèrent aujourd'hui au Syndicat mixte ouvert « Autolib' Métropole ».

Le cap des 100 000 abonnements vient d'être franchi ce qui permet d'atteindre les 10 000 locations journalières notamment le samedi.

Dans ce contexte, la Ville de Nogent-sur-Marne souhaite déployer progressivement 7 stations Autolib' sur son territoire (4 stations en 2014, 3 stations en 2015), pour offrir aux nogentais l'accès à un type de déplacement maillé respectueux de l'environnement.

Chaque station peut comporter au maximum : 6 places dédiées aux véhicules Autolib' et 1 place permettant la recharge des véhicules électriques privés, soit un total de 7 places par station.

La participation financière de la collectivité à l'investissement est de 60 000 €/station.

En revanche, la collectivité perçoit un droit d'occupation annuel du domaine public de 750 €/place.

Au global, le coût net pour la collectivité sur 10 ans serait de 1 795 €/an/station.

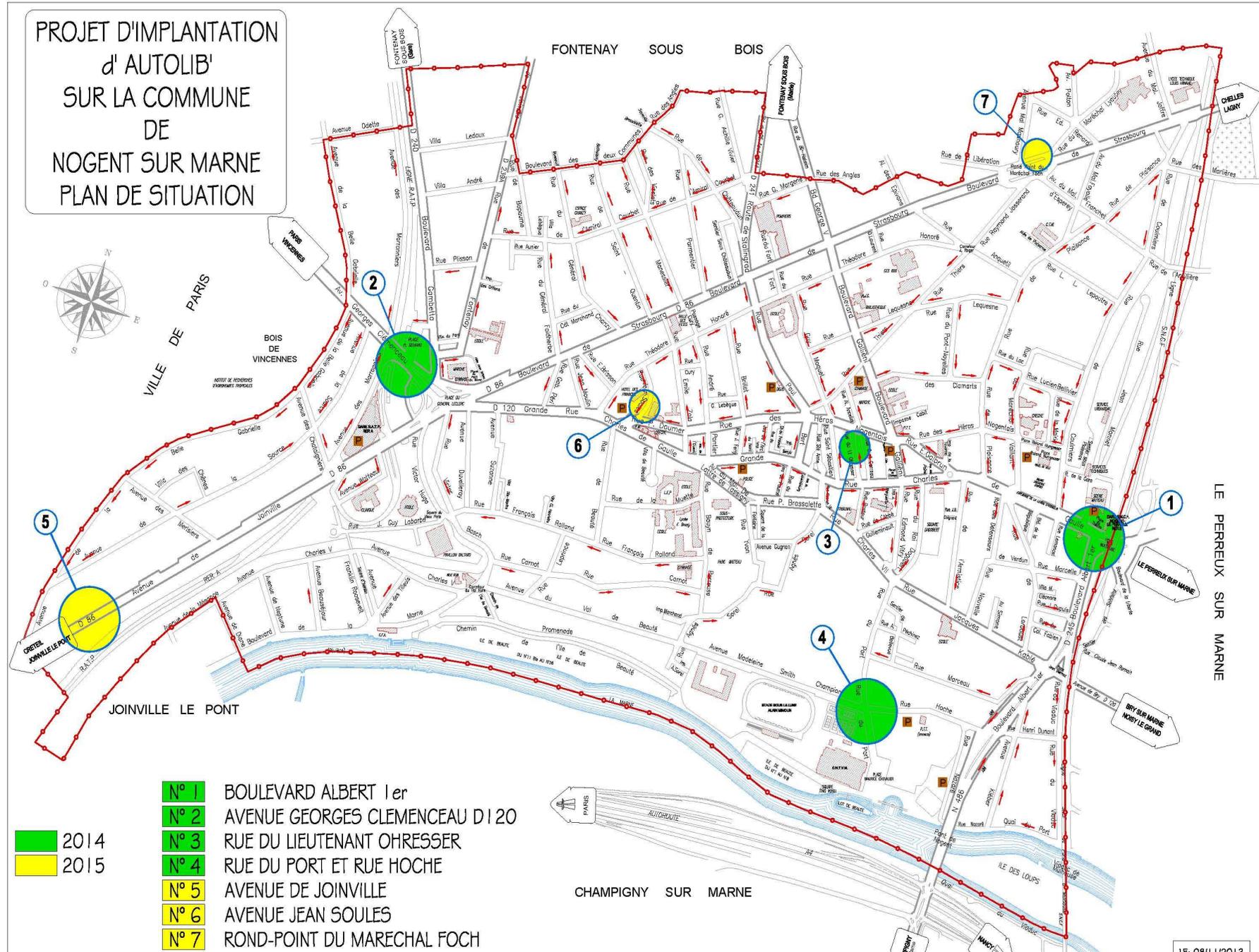
Ce projet sera porté par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (C. A. V. M.) dans le cadre de sa compétence obligatoire relative à l'organisation des transports urbains.

L'adhésion de la C. A. V. M. au Syndicat mixte Autolib' sera proposée au Conseil Communautaire du 18 décembre prochain.

Si la délibération est votée, le Comité du Syndicat mixte qui se réunit le 19 décembre prochain pourra valider cette adhésion et engager les études techniques.

Les 4 premières stations pourront alors entrer en fonction au printemps 2014.

PROJET D'IMPLANTATION  
d' AUTOLIB'  
SUR LA COMMUNE  
DE  
NOGENT SUR MARNE  
DE  
PLAN DE SITUATION



- N° 1 BOULEVARD ALBERT 1er
- N° 2 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU D120
- N° 3 RUE DU LIEUTENANT OHRESSER
- N° 4 RUE DU PORT ET RUE HOCHE
- N° 5 AVENUE DE JOINVILLE
- N° 6 AVENUE JEAN SOULES
- N° 7 ROND-POINT DU MARECHAL FOCH



NOGENT-SUR-MARNE

## AUDIT ENERGETIQUE DE LA PISCINE

1. L'audit énergétique de la piscine, élément clé du 1<sup>er</sup> plan d'actions de l'Agenda 21 communal

L'audit de la piscine répond à 2 mesures phares du plan d'actions de l'**Agenda 21** :

- *continuer les réflexions sur les économies d'énergie [...] de la piscine* d'une part,
- commencer à travailler sur le *Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux* d'autre part.

2. Un audit pour concrétiser les réflexions menées ces dernières années

Les études réalisées jusqu'alors ont permis de mettre en évidence :

- que la piscine est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses énergétiques, avec un budget annuel d'environ 500.000 €, soit près de 50% du budget total en gaz/électricité,  
- *suivi des consommations, Bilan Carbone® (EcoAct, 2009)* -
- que le patrimoine communal représente 8% des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire,  
- *Prospective Energétique Ville (EDF, 2013)* -
- que des solutions d'approvisionnement en énergies renouvelables existent et pourraient s'appliquer à ce bâtiment.  
- *présentation Degrés Bleus (Lyonnaise des Eaux, 2011), étude d'opportunité (EDF, 2011)* -

Cet audit énergétique et technique serait ainsi la concrétisation de ces nombreuses réflexions, et permettrait, à partir d'une analyse détaillée des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes de travaux et de nous amener à décider des investissements appropriés pour réaliser des économies d'énergie et assurer la pérennité de l'ouvrage à moyen et long termes.

3. Un bâtiment complexe : construction du début des années 1970, 1<sup>er</sup> poste de consommation énergétique de la ville

Les émissions de la piscine, calculées dans le Bilan Carbone®, sont de 1.362 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 43% des émissions totales liées aux consommations d'énergie de la ville.

La complexité de l'installation, la multiplicité des activités (piscine, gymnase, hôtel, ...) et le manque de place rendent toute intervention difficile, et un changement d'installation énergétique n'est pas envisageable sans travailler sur son intégration dans cet ensemble immobilier contraint.

4. Audit réalisé par ALTEREA dans le cadre du groupement de commande du SIPPAREC

Proposition de missionner ALTEREA pour cet audit, pour plusieurs raisons :

- ALTEREA est le bureau d'étude retenu par le SIPPAREC dans le cadre du groupement de commandes et a donné satisfaction sur ses précédentes missions d'audits et diagnostics ;
- Audit conforme au cahier des charges de l'ADEME, donc éligible aux subventions ADEME et Conseil Régional (25 à 50% sur un montant total de 11.800 € HT) ;

Simplicité de la procédure : 1 seul bon de commande, sans marché ni convention (car Nogent est adhérente du groupement de commandes), lancement

**SPORTS :**

Samedi 9 novembre dernier, cinq jeunes de l'UAI Nogent ont participé au Cross Country organisé par le club d'athlétisme d'Yverdon, notre ville jumelle Suisse.

De très bons résultats sportifs ont été réalisés et je remercie les comités de jumelage de Nogent et d'Yverdon pour leur soutien et l'organisation de ces échanges traditionnels entre nos deux villes notamment pour la course Nogent Baltard en mai et pour le cross d'Yverdon en Novembre.

Pour rester dans le domaine de l'athlétisme, je tiens à saluer le superbe titre de champion de France Interclubs des moins de 23 ans obtenu il y a trois semaines par l'équipe masculine de l'UAI Nogent ainsi qu'une excellente 15<sup>ème</sup> place prise par l'équipe féminine.

Après le titre de champion d'Ile de France, notre club nogentais a confirmé la bonne santé de ses jeunes avec de très belles performances dans la plupart des disciplines de l'athlétisme.

Ce titre national est dans la lignée du titre de champion de France des moins de 18 ans obtenu, je vous le rappelle, il y a deux ans par les handballeurs du Réveil de Nogent.

Ces excellents résultats obtenus par nos jeunes nogentais nous confortent dans notre volonté de soutenir les associations sportives en encourageant l'initiation et la pratique des sports collectifs et individuels chez les jeunes, tout en assurant bien entendu un niveau de compétition suffisamment attractif pour motiver ces jeunes.

C'est le cas actuellement pour notre équipe de Handball qui évolue en Nationale 2 avec un très bon début de saison puisqu'ils occupent le haut du tableau de leur poule.

\*\*\*\*\*

**13/137 EXERCICE 2013 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GÉNÉRAL**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2013 ci après :

**BUDGET GENERAL****DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2013****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:**

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2013	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM n°3
011	820	617	URBA	Prestations de service	31 000,00 €	-129 000,00 €	2 000,00 €
023		023	FIN	Prélèvement section d'investissement	5 782 166,00 €	129 000,00 €	5 911 166, €

**TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :**

**0,00 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT:**

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2013	Montant de la DM n°3	Lire Budget après DM n°3
20	820	202	URBA	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	0,00 €	129 000,00 €	129 000,00 €
21	20	2184	SCOL	Mobiliers	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
23	020	2313	BAT	Travaux	1 551 766,37 €	-25 000,00 €	1 526 766,37 €
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement :</b>						<b>129 000,00 €</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT:**

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2013	Montant de la D M n°3	Lire Budget après DM n°3
021		021	FIN	Prélèvement section de fonctionnement	5 782 166,00 €	129 000,00 €	5 911 166, €
<b>TOTAL des Recettes d'investissement :</b>						<b>129 000,00 €</b>	

Fixe le délai d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme à 5 ans à compter de 2014.

---

**13/138 STATIONNEMENT PAYANT – INSTAURATION TARIFS DE STATIONNEMENT AU PARKING MARIE CURIE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde à titre provisoire, aux enseignants du groupe scolaire Marie Curie/Victor Hugo un tarif mensuel forfaitaire de 30 € pour un stationnement dans le parking Marie Curie durant les jours et heures d'enseignement scolaire, pour un seul véhicule par personne, répertorié par le service du stationnement payant (GPS).

Les autres délibérations demeurent inchangées

---

**13/139 GARANTIE COMMUNALE À HAUTEUR DE 50 % EN FAVEUR DE LA SAIEM POUR LA RÉALISATION D'UN EMPRUNT DESTINÉ AU FINANCEMENT D'UN COMMERCE SITUÉ AU REZ DE CHAUSSÉE DE LA RÉSIDENCE « HOCHÉ » À NOGENT SUR MARNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE ET LA SAIEM**

Le conseil municipal, à l'unanimité MM. FONTAINE, DELLMANN, DAVID, PASTERNAK et Mme RENOUIL, administrateurs de la SAIEM ne prennent pas part au vote

Accorde sa garantie solidaire à hauteur de 50% pour le prêt que la SAIEM de Nogent sur Marne, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville - 94130 Nogent sur Marne, se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour le financement de murs commerciaux dans la résidence Jeunes Travailleurs, 27/33 rue Hoche à Nogent sur Marne,

Les caractéristiques financières des prêts proposées par le Crédit Coopératif, sis 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex sont les suivantes :

- Montant du prêt à long terme : 800 000 €
- Garantie : 50%

- Durée d'amortissement : 180 mois
- Taux d'intérêt annuel : 3,85%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais de dossier : 1 600 €

Cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le Crédit Coopératif, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la ville de Nogent sur Marne, s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et la SAIEM de Nogent sur Marne.

Habilite le Maire ou l'Adjoint Délégué à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de garantie d'emprunt fixant les droits et obligations des parties pour toute la durée de la garantie,

Renonce à opposer au Crédit Coopératif la convention de garantie que la ville de Nogent sur Marne conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

---

**13/140 COMPTES-RENDUS ANNUELS À LA COLLECTIVITÉ DE LA ZAC MULTISITES DU CENTRE VILLE ET DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE L'ILOT SAINT ANNE – EXERCICES 2011 ET 2012 -**

Le conseil municipal, à l'unanimité, MM. FONTAINE, DELLMANN, DAVID, PASTERNAK et Mme RENOUIL, administrateurs de la SAIEM ne prennent pas part au vote

Prend acte des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité de la ZAC Multi-sites du Centre Ville et de l'opération d'aménagement de l'Ilôt Saint Anne présenté par la SAIEM de Nogent sur Marne – Exercices 2011 et 2012.

---

**13/141 PERMIS DE DÉMOLIR D'UN ENSEMBLE DE BOX DE STATIONNEMENT SITUÉ AU 7, ROUTE DE STALINGRAD**

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 2 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 1 voix contre (Nogent avec vous)

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer et signer au nom de la commune de Nogent-sur-Marne, la demande de permis de démolir relatif à l'ensemble des box de stationnement et local à vélos situés 7 route de Stalingrad et 2 bis rue de Châteaudun.

---

**13/142 CONVENTION RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX FRANCE TÉLÉCOM EXISTANTS – RUE DU GÉNÉRAL CHANZY (DEUX COMMUNES-COURBET).**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec France Télécom relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications rue du Général Chanzy,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention,

---

**13/143 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT ET TOUTE AUTRE PERSONNE PUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE VIDÉOPROTECTION URBAINE**

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 2 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat et toute autre personne publique, afin de financer une étude pour la mise en place de Vidéo protection Urbaine de la Commune.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention

---

**13/144 RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°13/64 DU 27 MAI 2013 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC VÉOLIA ET LA COPROPRIÉTÉ DU 9/11 AVENUE DE JOINVILLE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le retrait de la délibération n°13/64 en date du 27 mai 2013 par laquelle ont été approuvés les termes de la convention tripartite à passer avec Véolia et la copropriété, pour le passage d'une conduite d'eau potable dans la propriété du 9/11 avenue de Joinville.

---

**13/145 ADHÉSION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE À L'ASSOCIATION "LA MAISON PASSIVE FRANCE"**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 2 abstentions (Nogent avec vous)

Adhère à l'Association «La Maison Passive France » et approuver les statuts ;

Approuve le versement de la cotisation annuelle pour l'adhésion à cette association, soit 150 € pour les collectivités ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

---

**13/146 INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – 40 RUE MARCEAU, PARCELLE AI 130**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et ainsi d'incorporer la parcelle AI 130, située 40 rue Marceau à Nogent-sur-Marne, au domaine privé communal.

Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le domaine communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à ladite acquisition.

Missionne l'Office Notarial de Nogent-sur-Marne pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

---

### **13/147 VENTE DU PARKING SITUÉ 19, RUE PAUL BERT/ 6, RUE BRILLET**

Le conseil municipal, par 24 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville), et 4 abstentions (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous)

Met en vente les places du parking situé 19, rue Paul Bert/ 6, rue Brillet aux prix indiqués dans l'annexe jointe augmentés du taux de 20 % de TVA applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Procède à la désaffectation de ce parking dans les prochains mois pour un déclassement au Conseil Municipal du 20 janvier 2014.

Procède à la publicité de cette vente sur les différents supports de communication de la Commune.

Les abonnés actuels de ce parking seront prioritaires dans l'acquisition des places de parking.

Les propositions d'acquisition devront être écrites et envoyées en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Un registre de réception de ces demandes sera tenu à l'Hôtel de Ville.

---

### **13/148 RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte des débats portant sur les observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la Commune de Nogent-sur-Marne dans le cadre de la politique d'accueil des jeunes enfants reçu le 9 septembre 2013 ci annexées.

---

### **13/149 ORGANISATION DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le recrutement de 7 agents recenseurs parmi les agents de la commune ou par recrutement externe, pour la période allant du 16 janvier au 22 février 2014.

Attribue la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par bulletin individuel,

- 2 € par feuille de logement.

Attribue la somme de 150 € bruts à titre de prime exceptionnelle de fin de recensement aux agents ayant effectué un travail de qualité, somme versée sous forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

### **13/150 CRÉATION DE VACATIONS POUR L'OPÉRATION "SPORT EN FAMILLE"**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt à la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'opération « Sport en Famille », qui se déroulera certains dimanches compris entre le 29 septembre 2013 et le 6 avril 2014.

Fixe le taux horaire de la vacation allouée pour ces interventions à 34 € bruts.

### **13/151 PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SÉJOURS DE COLONIES HIVER/ÉTÉ 2014**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe la participation des familles pour les séjours de colonies suivant les barèmes ci-dessous :

Tranches	LE COLLET D'ALLEVARD « Les Mainiaux »	SAINT URCIZE
	De 6 à 17 ans	De 6 à 12 ans
A	186 €	170 €
B	224 €	204 €
C	261 €	238 €
D	320 €	292 €
E	395 €	360 €
F	507 €	462 €
G	559 €	510 €

JUILLET / AOUT 2014

Tranches	« LA VILLA EOLE » CAROLLES	« MER ET SOLEIL » VALRAS-PLAGE	« MER ET SOLEIL » VALRAS-PLAGE
	6/15 ans	6/11 ans	12/17 ans
A	224 €	276 €	300 €
B	269 €	331 €	359 €
C	314 €	386 €	419 €
D	385 €	474 €	515 €
E	475 €	584 €	635 €
F	609 €	749 €	815 €
G	672 €	827 €	899 €

En cas de départ multiple dans une même famille, celle-ci bénéficiera d'une déduction de 20 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant. L'utilisation du « bon vacances » de la C.A.F. est possible dès l'inscription du 1<sup>er</sup> enfant et cumulable avec la déduction dès le 2<sup>ème</sup> enfant.

Le tarif maximum sera systématiquement appliqué aux familles ne résidant pas dans la Commune.

---

**13/152 RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS DU 1ER DEGRÉ – ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Reconduit les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2013/2014.

Fixe pour les autres communes le montant des frais de scolarité pour l'année 2013/2014 la somme de 825,00 € par enfant.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 825,00 € par enfant pour l'année scolaire 2013/2014.

---

**13/153 APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE À INTERVENIR AVEC LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT – ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT-ANDRÉ – RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE À LA DEMI-PENSION POUR LES ÉLÈVES NOGENTAIS DE CES ÉCOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Maintient, pour l'année scolaire 2013/2014, le versement, par la Commune, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) par chaque élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

---

**13/154 APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION TRIPARTITE PASSÉE AVEC LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET LE LYCÉE BRANLY**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°3 à la convention tripartite à passer avec la Région Ile-de-France et le lycée Branly fixant les modalités d'accueil et de restauration des lycéens à l'espace Marie Curie du 3 septembre 2013 au 13 juin 2014 et les modalités de répartition des charges entre la Commune, la région Ile-de-France et le lycée Branly.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son adjoint délégué, à signer cet avenant.

---

**13/155 AVENANT AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE MUNICIPAUX ET DE LA CRÈCHE FAMILIALE (SAF)**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant au règlement de fonctionnement ci-annexé pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2014, portant sur la déduction des jours de maladie de l'enfant après un délai de carence de 3 jours, sur présentation d'un certificat médical et des jours d'éviction de l'enfant par le médecin de la crèche, dans les cas de maladie à éviction obligatoire, dans les EAJE municipaux et la crèche familiale (SAF) suivants :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin des Lutins » située 2 rue Maréchal Vaillant,
- « Mandarine » située 4 rue de la Muette

---

**13/156 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU 01/09/12 AU 31/12/12 DE LA SOCIÉTÉ « LES PETITS CHAPERONS ROUGES » POUR LA GESTION DES EAJE « LE JARDIN DES LUTINS » ET « MANDARINE »**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activité établi par le délégataire « les Petits Chaperons Rouges » des deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « le Jardin des Lutins » et « Mandarine », pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012.

---

**13/157 APPROBATION D'UN PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT L'HIPPOPOTAMUS**

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville Nogent avec vous) et 1 abstention (Nogent avec vous)

Approbation du contrat de partenariat avec le restaurant l'Hippopotamus qui fournira à occasion du Téléthon 2013, des bouteilles d'hélium permettant de gonfler les ballons de baudruche pour le lâcher de ballons le samedi 8 décembre 2013 à 15h sur la place de l'ancien Marché,

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

---

**13/158 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE RELATIF À L'ANNÉE 2012**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2012.

---

**13/159 VOEU POUR UNE MÉTROPOLE RESPECTUEUSE DU BLOC COMMUNAL ET DES TERRITOIRES**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Dénonce l'atteinte portée aux compétences des Communes, des Intercommunalités et des Départements dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Dénonce la création d'une strate technocratique supplémentaire sans aucune prise avec la réalité des territoires.

Demande au Gouvernement de prendre en considération les remarques et avis exprimés depuis de longs mois par les élus locaux, en répondant favorablement à la demande de concertation et d'amendements, avant l'adoption définitive de ce projet de loi.

Demande au Gouvernement que la phase de préfiguration prévue dans la loi soit destinée à co-élaborer la future Métropole et ce, dans un délai réaliste de 2 à 4 ans.

---

**13/160 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 13-302 du 19 août 2013 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société EDIMOF pour la fourniture de fiches de stationnement payant, portant sur la fourniture de 1000 cartes de stationnement supplémentaires du type « résident hebdomadaire » pour un prix de 1 250 € HT (1 495 € TTC).

N° 13-303 du 23 août 2013 : PASSATION d'un marché pour le transport en navette des adultes et enfants de l'école Victor Hugo avec la société DARCHE-GROS sise ZI 24 boulevard de la Marne à Coulommiers (77120), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 60 000 € TTC.

N° 13-304 du 29 août 2013 : MISE EN DÉCHARGE à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne de 24 chaises antérieurement affectées à l'école élémentaire Paul Bert.

N° 13-305 du 30 août 2013 : PASSATION d'un marché avec la société BODY BOOMERS INTERNATIONAL sise 37 rue Chauvelot à Malakoff (92240) pour la réalisation d'un espace de remise en forme dans l'enceinte du parc Watteau, le prix de ces travaux étant de 16 044 € HT (19 188,62 € TTC).

N° 13-306 du 30 août 2013 : OUVERTURE pour l'année 2013-2014 d'une classe à l'école maternelle Val de Beauté, d'une classe à l'école maternelle Fontenay et de deux classes à l'école primaire Victor Hugo.

N° 13-307 du 1<sup>er</sup> septembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la Fédération Nationale des C.M.R. domiciliée 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour la réalisation de prestations musicales dans les écoles, le montant annuel de commandes étant estimé entre 42 000 € et 90 000 € TTC.

N° 13-308 du 3 septembre 2013 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit, pour l'année 2013-2014, des installations sportives couvertes et découvertes de la Ville au profit de 27 associations sportives nogentaises.

N° 13-309 du 3 septembre 2013 : MISE À DISPOSITION des installations sportives de la Ville au profit des établissements scolaires et associations sportives scolaires pour l'année 2013-2014.

N° 13-310 du 4 septembre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société ATELIER CONTROL+ sise 68 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort (94700) pour la mise à

disposition à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-311 du 5 septembre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société NEOWATT sise 35 rue du Bel Air au Perreux-sur-Marne (94170) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-312 du 5 septembre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société EDF sise Centre 2 – Bâtiment 450 – La Courtine à Noisy-le-Grand (93194) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-313 du 6 septembre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société IMMO A NEUF 78 sise 25 rue du Maréchal Foch à Versailles (78000) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-314 du 9 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société DALKIA - pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude - actant de la suppression du site Mille Club, de la réduction de la surface de chauffe de l'école maternelle Victor Hugo et du changement de l'indice de révision du gaz, ces modifications étant sans incidence sur le montant initial du marché.

N° 13-315 du 9 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°6 au contrat conclu avec la société DV 2000 Bureautique pour la maintenance des photocopieurs de la Ville, actant de la suppression de deux matériels et de leur remplacement.

N° 13-316 du 10 septembre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société CIPA MAJUSCULE sise 5 place des Dix Toises à Chateaufort (78117) pour la fourniture de jeux, jouets et matériels ludiques destinés aux écoles, clubs de loisirs et structures de petite enfance (lot n°2), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 18 000 € HT.

N° 13-317 du 11 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société WINDOW STAR sise 6 rue de la Mare Blanche à Noisiel (77186) pour la mise à disposition d'un espace à titre gratuit sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-318 du 12 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société GREENSTEP sise 19 bis rue de Patay à Champigny-sur-Marne (94500) pour la mise à disposition d'un espace à titre gratuit sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-319 du 12 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Vice Versa domiciliée 28 rue Mousset Robert à Paris (75012) pour une représentation du spectacle « La Voleuse de pommes de terre », le 13 décembre 2013 à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 1 200 € TTC.

N° 13-320 du 13 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'un an la convention conclue le 12 octobre 2012 avec l'association Théâtre à Ciel Ouvert pour la location de locaux d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> situés 10 route de Stalingrad à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 150 €.

N° 13-321 du 13 septembre 2013 : RÉSILIATION de la convention de mise à disposition des locaux sis 147 ter boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne suite à la mise en liquidation de l'association La Mosaïque des Saveurs.

N° 13-322 du 16 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant n°2 au contrat conclu avec DEKRA Inspection - pour la vérification périodique des appareils et accessoires de lavage du Centre Technique Municipal - actant de l'intégration de nouveaux équipements, le coût annuel de cette vérification supplémentaire étant de 523 € HT (625,51 € TTC).

N° 13-323 du 16 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie théâtrale Le Limon domiciliée 35/37 avenue de la Résistance à Montreuil (93000), pour une représentation du spectacle « Zweig, une errance secrète » à la bibliothèque municipale le 22 novembre 2013, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 13-324 du 16 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant au contrat souscrit auprès de la SMACL pour l'assurance de la flotte automobile de la Ville actant d'une augmentation de la cotisation annuelle HT au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 20 % en raison d'un taux de sinistralité élevé.

N° 13-325 du 19 septembre 2013 : PASSATION d'un marché avec le groupement des sociétés GMX domiciliée 32 rue Brancion 75015 Paris et M&C sise 25 rue du Maréchal Foch à Maisons-Laffitte (78600) pour la fourniture d'un système de verbalisation électronique des infractions au stationnement payant sur voirie, arrêté selon les modalités suivantes :

- mise en place du système avec fourniture de matériels et de logiciels : 12 660 € HT (15 141,36 € TTC)
- formation du personnel : 1 500 € HT (1 794 € TTC)
- maintenance annuelle du système et des matériels : 1 800 € HT (2 152,80 € TTC).

N° 13-326 du 19 septembre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Arborescences concernant la mise à disposition de locaux situés à l'espace Marie Curie d'une superficie de 305 m<sup>2</sup> et d'une cour de 152 m<sup>2</sup>, pour une durée de 2 ans, moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 3 801 € et d'une provision pour charges de 350 € / trimestre.

N° 13-327 du 19 septembre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Mère Dénys Family pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de la structure multi-accueil Arc en Ciel le 11 décembre 2013, le prix de cette prestation étant de 390 € TTC.

N° 13-328 du 23 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 2 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-329 du 23 septembre 2013 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 4 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 13-330 du 23 septembre 2013 : RÉSILIATION à la demande du preneur d'un contrat de location de place de parking située 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne.

N° 13-331 du 23 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Le Petit Théâtre domiciliée 16 rue d'Ozoir à Pontault-Combault (77340), portant d'une part, sur la location de l'exposition « au fil du texte : us et coutures » présentée à la bibliothèque municipale du 12 novembre au 7 décembre 2013, et d'autre part, sur l'organisation de deux visites guidées de cette exposition le 23 novembre 2013, le prix pour l'ensemble de ces prestations étant de 1 755,64 € TTC.

N° 13-332 du 26 septembre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380), pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de l'école maternelle Guy

Moquet le 20 décembre 2013, le prix de cette prestation étant fixé à 4,10 € par enfant présent (3 classes concernées).

N° 13-333 du 26 septembre 2013 : RÉSILIATION de la convention d'occupation précaire conclue le 13 février 2013 pour un logement de type F4 situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, suite au relogement du locataire.

N° 13-334 du 26 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société GNVERT sise 31-33 rue des Clotais à Bry-sur-Marne (94360) pour des prestations de maintenance et dépannage des installations de distribution de gaz naturel pour les véhicules de la station située au parking de la Scène Watteau, le coût de la maintenance préventive étant fixée à 1 475 € HT (1 764,10 € TTC).

N° 13-335 du 26 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec EUPHONIA SARL sise 5-7 rue du Cléry à Paris (75002) pour des prestations de « sensibilisation à l'architecture sonore » destinées aux élèves du Conservatoire de musique (travail de découverte, d'arrangements et de création sonore), le coût de ces interventions étant de 2 627 € TTC.

N° 13-336 du 27 septembre 2013 : APPROBATION du contrat de location à passer pour un appartement de type F2 et une place de parking située 6, rue Hoche à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 659,86 €.

N° 13-337 du 27 septembre 2013 : ANNULÉ

N° 13-338 du 27 septembre 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Mère Deny's Family domiciliée BP 82265 à Castanet-Tolosan (31320) pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de la structure multi accueil Tout en Couleur et de la crèche familiale A Petits Pas, le 18 décembre 2013, le coût de cette prestation étant de 390 € TTC.

N° 13-339 du 30 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société NEW WATTS sise 16 avenue d'Arromanches à Saint-Maur-des-Fossés (94100) pour la mise à disposition d'un espace à titre gratuit sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-340 du 30 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société ENERGY SYSTEM BOIS sise 3 boulevard de la Gare à Boissy-Saint-Léger (94470) pour la mise à disposition d'un espace à titre gratuit sur le parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-341 du 30 septembre 2013 : PASSATION d'un contrat avec le PACT VAL DE MARNE sis 9 bis passage Dartois Bidot à Saint-Maur-des-Fossés (94100) pour la mise à disposition d'un espace à titre gratuit, dans le cadre de sa participation à la Fête de l'Energie.

N° 13-342 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché conclu avec la SNTPP - pour l'entretien et l'aménagement des voies communales - actant de la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché générant une augmentation de 15 % du seuil annuel de commandes, ce dernier étant désormais porté à la somme de 1 437 500 € HT (au lieu de 1 250 000 € HT).

N° 13-343 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société PEINTISOL - pour la réalisation de travaux de peinture sur les bâtiments communaux - actant de la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché générant une augmentation de 15 % du seuil annuel de commandes, ce dernier étant désormais porté à la somme de 575 000 € HT (au lieu de 500 000 € HT).

N° 13-344 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 : INSTITUTION d'une régie de recettes au sein de la Direction des Ressources Humaines pour l'encaissement du produit constitué par la vente de tickets-restaurant auprès des chefs de services.

N° 13-345 du 3 octobre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour la mise à disposition de ses locaux les dimanches 6 octobre, 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2013 dans le cadre de l'organisation de la manifestation Art en Famille, l'indemnité de location s'élevant à 615 €.

N° 13-346 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'ateliers de sculpture en fil de fer et papier mâché les 6 octobre et 3 novembre 2013 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 600 € TTC.

N° 13-347 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Laëticia Vertaldi pour l'animation d'ateliers d'initiation à la mosaïque les 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 500 € TTC.

N° 13-348 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' A Théâtre sise 16 avenue Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes, les 6 octobre et 3 novembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 560 € TTC.

N° 13-349 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'ateliers « modelage », les 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 600 € TTC.

N° 13-350 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de maquettes végétales (inspiration d'automne) le 3 octobre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 140 € TTC.

N° 13-351 du 3 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec Mme Claudie Simon pour l'animation d'un atelier « objets en carton » le 3 novembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 329,90 € TTC.

N° 13-352 du 4 octobre 2013 : RÉSILIATION du marché passé avec la société ADIATE pour des prestations de transport d'enfants handicapés ou scolarisés en classes spécialisées (lot n°1 : transport en taxi-VSL).

N° 13-353 du 7 octobre 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Orchestre Symphonique de Clichy domiciliée 115 bis rue Henri Barbusse à Clichy (92210) pour l'organisation d'un concert de musique classique à l'église Saint Saturnin le 7 décembre 2013, le prix de cette prestation étant de 1 000 €. Le produit de la vente des programmes organisée par l'association sera reversé au Téléthon.

N° 13-354 du 7 octobre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la SAS Vert Marine – Golf du Tremblay pour l'organisation d'une initiation au golf destinée à 12 jeunes participant au stage multisports, le prix de cette prestation étant de 108 € TTC.

N° 13-355 du 7 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société CTR sise 146 Bureaux de la Colline à Saint-Cloud (92213) pour des prestations d'audit et de conseil en ingénierie fiscale, les honoraires de la société étant fixés à hauteur de 35 % HT sur chaque régularisation et économie réalisée après mise en œuvre de ses recommandations (aucune rémunération si la mission ne permet pas de dégager une quelconque optimisation).

N° 13-356 du 7 octobre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société GROUPE M SERVICE sise 18 rue Saint Vincent de Paul à Paris (75010) pour des prestations de transport d'enfants handicapés ou scolarisés en classes spécialisées, pour la période du 10 octobre 2013 au 14 février 2014, le montant maximum de commandes étant fixé à 50 000 € TTC.

N° 13-357 du 7 octobre 2013 : PASSATION d'un marché avec le groupement des sociétés LAUNET CONSTRUCTION sise 22 avenue Blaise Pascal 60004 Beauvais (mandataire) et PROCONTAIN SAS pour la construction de la Maison des Associations, arrêté au montant de 1 720 000 € HT (2 057 120 € TTC).

N° 13-358 du 7 octobre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société DALKIA sise ZAC Saint Christophe 6 rue de la Marnière à Boussy-Saint-Antoine (91800) pour des travaux de grosses réparations des installations de chauffage-plomberie et de traitement de l'eau du Centre Nautique, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 250 000 € HT.

N° 13-359 du 11 octobre 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne dite « Les Petits Canotiers et « les Petits Moussaillons » pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés espace Victor Baltard pour une durée de 9 mois et 15 jours, l'association s'engageant à rembourser à la Commune les charges liées à l'occupation des lieux.

N° 13-360 du 15 octobre 2013 : APPROBATION du contrat de location à passer pour un logement de type F4 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 871,95 €.

N° 13-361 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' A Théâtre domiciliée 16 avenue Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'un atelier de fabrication d'objets sur le thème de Noël, le 1<sup>er</sup> décembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le coût de cette prestation étant de 280 € TTC.

N° 13-362 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la SAS BLANGER ORGANISATION sise 40 rue Damremont à Paris (75018) pour l'organisation, dans le cadre des fêtes de fin d'année, de deux animations (attelage d'une capacité de 20 personnes en déambulation dans les rues de la Ville et atelier « lettre au Père Noël ») le 14 décembre 2013, le prix de ces prestations étant de 2 445,82 € TTC.

N° 13-363 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'un avenant au marché de travaux de construction de la crèche Le Moulin de Beauté conclu avec la société BRIAND, actant de la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 68 850 € HT (82 344,60 € TTC), après la découverte de caves anciennes sur le terrain lors de l'opération de terrassement.

N° 13-364 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Culture Hongroise domiciliée 13 rue Bernard Dimey à Paris (75018) pour l'animation d'un atelier « pain d'épices et décoration de figurines » dans le cadre des fêtes de fin d'année, le 14 décembre 2013, le prix de cette prestation étant de 850 € TTC.

N° 13-365 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la Sarl ARKARÊVE ÉVÈNEMENTS sise 3 rue de Négron à Nazareilles Négron (37530) pour la location, dans le cadre des fêtes de fin d'année, d'une crèche, le prix de cette location étant de 3 830,90 € TTC.

N° 13-366 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre pour l'animation d'ateliers de décors de table de fête le 1<sup>er</sup> décembre 2013, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 140 € TTC.

N° 13-367 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'une convention avec la société MKX / TECHNOLOGY sise 40 avenue des Châtaigniers à Taverny (95150) pour la réalisation d'une fresque à l'occasion de la Journée des Droits de l'Enfant, le 20 novembre 2013, dans le cadre du Club de Loisirs et Découvertes Val de Beauté, le prix de cette prestation étant de 765 € TTC.

N° 13-368 du 16 octobre 2013 : PASSATION d'un marché avec la société IGEXPO sise 2 rue Albert Einstein à Besançon (25000) pour la location, dans le cadre de l'organisation du Salon des Métiers d'Art, de stands et matériels divers au prix de 7 696,80 € HT (8 963,78 € TTC), le tarif au m<sup>2</sup> pour la location de stands supplémentaires étant fixé à 22,20 € HT (26,55 € TTC).

N° 13-369 du 18 octobre 2013 : APPROBATION de la convention à intervenir avec la Sarl SPECTACLES EN LIBERTÉ sise 89 rue Robespierre à Montreuil (93100), pour une représentation du spectacle « le petit monde en carton » devant les élèves de l'école maternelle Val de Beauté le 12 décembre 2013, le prix de cette prestation étant fixé à 4,10 € par enfant présent (9 classes concernées).

N° 13-370 du 21 octobre 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit du photocopieur de marque Toshiba affecté au Centre Technique Municipal à la société DV 2000 Bureautique Sarl.

N° 13-371 du 23 octobre 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société CADHOC sise 27/29 avenue des Louvresses à Gennevilliers (92234) pour la fourniture de chèques cadeaux destinés au Noël des enfants du personnel communal, le montant maximum de commandes étant fixé à 12 000 € TTC.

N° 13-372 du 25 octobre 2013 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de produits et matériels d'entretien avec les sociétés :

- ARGOS HYGIENE SAS sise 301 rue Denis Papin à Villefontaine (38090) – lot n°1 : produits d'entretien, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 15 000 € TTC.
- HERSAND DELAISY KARGO sise 3 rue d'Ableval à Sarcelles (95200) – lot n°2 : matériels d'entretien, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 35 000 € TTC.
- M.R. NET sise rue de la Cimenterie à Beaumont-sur-Oise (95260) – lot n°3 : ouate, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € TTC.

N° 13-373 du 28 octobre 2013 : RECTIFICATION de l'arrêté n° 13-343 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 relatif au marché passé avec la société Peintisol pour la réalisation de travaux de peinture dans les bâtiments communaux, en ce qu'il comporte une erreur sur le montant maximum annuel de commandes, celui-ci étant de 575 000 € HT et non de 575 500 € HT.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 00**